

**COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 06 avril 2022 à 09 heures:**

Étaient présents : Mme Sylvie BERTHUY ; ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN ; M. Jean Louis POUGNET ; M. Vincent STOQUE
Absentes excusées : Mme Marie Anne COMBASTEIL ; Mme Cyrielle EYMARD ;
Pouvoirs : Mme COMBASTEIL a donné pouvoir de voter en son nom à M POUGNET
Soumis à délibération :

- ⑩ 1/Reprise provision affaire OPAC 43 et Commune.
- ⑩ 2/Approbation comptes de gestion 2021 (commune, assainissement et aménagement foncier.
- ⑩ 3/Approbation compte administratif 2021 « Commune »
- ⑩ 4/Approbation compte administratif 2021 « Assainissement ».
- ⑩ 5/Approbation compte administratif 2021 « Aménagement Foncier ».
- ⑩ 6/Affectation résultat 2021 (Commune, Assainissement, et Aménagement Foncier).
- ⑩ 7/Vote des taux d'impositions 2022.
- ⑩ 8/Budgets primitifs 2022 (Commune, Assainissement, et Aménagement Foncier).
- ⑩ 9/ Aide aux permis de conduire (CCAS).
- ⑩ 10/Vote d'une motion de soutien émanant du SITCOM Issoire-Brioude.
- ⑩ 11/Rétrocession d'une concession funéraire.

M le maire souhaite ajouter deux éléments à l'ordre du jour initial et les positionner en 12 ème et 13ème place : Désignation d'un représentant titulaire au Syndicat des Eaux du Cézallier et Remboursement des dégâts de la salle polyvalente.

Non soumis à délibérations :

Informations diverses

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

En préambule, Mme CHANARD, inspectrice divisionnaire à la DGFIP Haute-Loire et conseillère auprès des Collectivités Territoriales, a présenté à l'ensemble du Conseil un rappel sur l'élaboration et la gestion d'un budget communal. Elle s'est ensuite attardée sur le budget de la commune.

1/Reprise provision affaire OPAC 43 et Commune.

⑩ **Adopté à l'unanimité.**

⑩ **2,3,4,5,6/ Budget**

Le Compte administratif 2021 identique au compte de gestion a été voté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 297 577,33€

Recette de fonctionnement 346 350,41€

Dépense d'investissement : 134 952,28€

Recettes d'investissement : 210 742,48€

Le Conseil a également voté à l'unanimité les taux d'imposition qui restent inchangés : Taxe foncière bâtie : 34,56% Taxe foncière non Bâtie : 57,59%

Le conseil a également voté les budgets assainissement et aménagement foncier.

Le Budget primitif 2022 a été adopté à l'unanimité.

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 448 426,27€ en fonctionnement et à 334 881€ en investissement. Les principaux projets d'investissement concernent l'aire de jeux, les travaux du cimetière (columbarium), la voirie des villages de Boubeyre et les Bordes, la piste forestière.

⑩ 7/Vote des taux d'impositions 2022.

Même si le résultat de l'exercice 2021/2022 présente un solde positif de 48773 Euros, ce qui ne présente qu'une faible marge de manoeuvre, et que les coûts de l'énergie ont, et vont, fortement augmenté, M le maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

⑩ Adopté à l'unanimité.

⑩ 8/Budgets primitifs 2022 (Commune, Assainissement, et Aménagement Foncier).

⑩ Adopté à l'unanimité.

⑩ 9/ Aide aux permis de conduire (CCAS).

3 familles de la commune ont sollicité une aide la commune pour le permis de conduire de leurs enfants.

⑩ Adopté à l'unanimité.

⑩ 10/Vote d'une motion de soutien émanant du SITCOM Issoire-Brioude.

En raison de nombreuses incivilités commises dans les déchetteries de son ressort, le SITCOM Issoire-Brioude, sollicite les communes par le vote d'une motion de soutien.

⑩ Adopté à l'unanimité.

⑩ 11/Rétrocession d'une concession funéraire.

Une famille de la commune, propriétaire d'une concession de 2 places, souhaite obtenir une concession une place cela sans demander de réduction de tarif mais par commodité pour elle.

⑩ Adopté à l'unanimité.

12/ Désignation d'un représentant titulaire au Syndicat des Eaux du Cézallier

La commune n'a plus de représentant titulaire au Syndicat des Eaux du Cézallier depuis la démission de M LAPIROT. M le maire rappelle que les réunions du Syndicat se tiennent les lundis matins et qu'il faut donc être disponible à ces moments là.

M MANSION, suppléant de M LAPIROT, veut bien être candidat pour la titularisation mais indique qu'il faudra alors désigné un suppléant.

M MANSION est élu titulaire à l'unanimité.

Aucun candidat pour le poste de suppléant.

13/ Remboursement des dégâts de la salle polyvalente.

Les dégâts occasionnés dans le bar de la salle polyvalente ont enfin été remboursés par l'assurance. Il faut une délibération pour débloquer les fonds et engager les réparations.

⑩ Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ;

M le maire fait un rappel des horaires de tenue du bureau de vote pour le 1er tour des élections présidentielles.

A la demande de Mme MAZIN les tours de permanences sont modifiés pour le seconde tour.

M le maire sollicite la tenue d'une nouvelle réunion du conseil pour évoquer des situations existantes sur la commune (nom de rue à Boubeyre, cantine scolaire, subventions aux associations,)

La séance est levée à 12 heures